

HAND ACTU IDF

l'actualité du handball francilien
n°50 - 6 septembre 2019

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL



DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA LIGUE

> annuaire ligue 2019-2020

<http://handball-idf.com/index.php/la-ligue/textes-reglementaires>

> guide des compétitions 2019-2020

https://www.handball-idf.com/images/DocsLigue/COC/1920/Ligue_IDF-guide_competitions-1920.pdf



> guide des formations 2019-2020

https://www.handball-idf.com/images/formation/ITFE_IDF-guide_ formations-1920.pdf



sommaire

Informations administratives

- documents en téléchargement p. 1
- offre d'emploi ligue (responsable technique filière féminine) p. 2

Excellence sportive

- l'été des internationaux franciliens p. 3

Commissions

- développement (service civique) p.4
- COC
 - gymnases sans colle p. 5
- arbitrage
 - rapport juge-arbitre relatif à l'usage de colle ou résine p. 6
- statuts & règlements – division équipements
 - notice simplifiée relative au classement des salles p. 7

Billetterie officielle FFHandball

- Golden League (5 janvier) p. 11



FFHANDBALL

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini – CS 90047 – 94046 Créteil cedex
tél : 01 56 70 74 74

5800000@ffhandball.net

www.handball-idf.com

facebook : [ligueIDFhandball](https://www.facebook.com/ligueIDFhandball)

twitter : [@IdFhandball](https://twitter.com/IdFhandball)

**La ligue d'Île-de-France de handball recrute
un.e responsable technique (filiale féminine)**

Sous l'autorité du CTS responsable de la filière féminine et coordonnateur du pôle espoirs féminin, cette responsable technique est responsable du site d'accession du pôle espoirs féminin. Dans ce cadre, il a pour missions de :

- planifier et organiser le programme d'entraînement en déclinant les orientations techniques fédérales,
- encadrer les séances d'entraînements,
- assister le coordonnateur du pôle espoirs dans l'encadrement des séances d'entraînement du site d'excellence, & le remplacer à l'entraînement quand celui-ci est en mission nationale,
- encadrer l'équipe du pôle lors de la compétition des interpôles,
- s'assurer du suivi médical des athlètes en relation avec les médecins de la structure,
- s'assurer du suivi sportif des athlètes en relation avec les clubs et les staffs des sélections nationales,
- s'assurer du suivi scolaire des athlètes en relation avec les équipes pédagogiques des établissements,
- s'assurer du suivi administratif & social en relation avec les familles,
- encadrer la sélection régionale lors des stages (entraînement) et lors de la compétition des interligues,
- participer au réseau territorial de détection des potentiels en amont du pôle,
- participer à la commission de sélection du pôle,
- participer au colloque national du Projet de performance fédéral (PPF) féminin.

Sous l'autorité du CTS responsable de l'Institut territorial pour la formation et l'emploi (ITFE), le (la) titulaire du poste sera également amené à avoir des missions de formation de cadres.

Localisation du poste

Les missions principales du poste sont assurées au CREPS de Chatenay-Malabry ou à la Maison du handball à Créteil (siège de la ligue Île-de-France) avec des déplacements en Île-de-France pour la détection et les stages ou en France pour les compétitions.

Profil recherché

Le (la) candidat.e doit pouvoir justifier du diplôme expert fédéral jeune (niveau 6) et justifier d'une expérience significative.

Les candidatures (CV + lettre de motivation + prétention salariale) doivent être envoyées par courriel jusqu'au 13 septembre 2019 inclus, à l'adresse m.ansquer@ffhandball.net.

NDLR : offre publiée sur le site et sur la page Facebook de la ligue ainsi que sur le site fédéral depuis lundi 2 septembre

L'été des internationaux franciliens

ÉQUIPE DE FRANCE U19 FÉMININE

Première sélection à entrer en compétition, les bleuettes d'Éric Baradat n'ont malheureusement pas pu faire mieux que la 8e place de l'Euro organisé à Győr (Hongrie).

Tour préliminaire : 11 juillet, France vs Slovaquie : 28-21 / 12 juillet, Slovaquie vs France : 16-28 / 14 juillet, France vs Russie : 24-30

Tour principal : 16 juillet, France vs Danemark : 22-23 / 17 juillet, France vs Pays-Bas : 31-28

Places 5 à 8 : 19 juillet, Roumanie vs France : 37-27

Places 7 à 8 : 21 juillet, Espagne vs France : 27-26

Avec trois victoires et quatre défaites, le bilan est négatif, même si de bonnes choses auront été vues. Pour le coach : « *Au regard du statut du handball français, cette place n'est pas satisfaisante et ce n'est pas ce que j'ambitionne. Mais elle correspond au niveau de performance de cette génération* ».

Les Franciliennes du groupe : Aminata CISSOKHO (CM Aubervilliers), Maelys KOUAYA (Stella Sp. Saint-Maur)

ÉQUIPE DE FRANCE U21 MASCULINE

La génération dorée. Déjà sacrée champions d'Europe U18, champions du monde U19, vice-champions d'Europe U20 (et accessoirement vainqueurs des Tiby Val-d'Oise 2016 & 2017 et du Tiby Val-d'Europe 2019), ces bleuets là auront tout raflé ! Et pourtant tout n'a pas été aussi simple dans ce championnat du monde puisque 2 défaites sont venues ternir le tableau. Heureusement, sans conséquence au final, puisque c'est bien le titre qu'ils ont ramené d'Espagne !

Tour préliminaire : 16 juillet, France vs Nigéria : 48-19 / 17 juillet, Corée vs France : 32-46 / 19 juillet, France vs Australie : 50-11 /

20 juillet, Suède vs France : 27-23 / 22 juillet, France vs Égypte : 32-37

Huitièmes de finale : 24 juillet, France vs Espagne : 24-23

Quarts de finale : 25 juillet, France vs Suède : 35-32

Demi-finales : 27 juillet, Égypte vs France : 33-35

Finale : 28 juillet, France vs Croatie : 28-23

Les Franciliens du groupe : Gauthier IVAH (Paris SG), Dylan NAHI (Paris SG), Antonin MOHAMED (US Ivry), Axel COCHERY (US Ivry), Yoann GIBELIN (US Créteil), Élohim PRANDI (Usam Nîmes, formation francilienne), Robin DOURTE (Paris SG), Édouard KEMPF (Paris SG)



Dylan NAHI, Antonin MOHAMED & Yoann GIBELIN
Pensionnaires du pôle espoirs francilien à
Eaubonne, de septembre 2014 à juin 2017

ÉQUIPE DE FRANCE U17 MASCULINE

Battue par l'Allemagne et le Danemark, l'équipe dirigée par Pascal Person termine finalement à la 4e place du Festival olympique de la Jeunesse européenne. Ces jeunes auront réalisé un parcours honorable avant, pour certains, de disputer l'été prochain, l'Euro U18.

Tour préliminaire : 22 juillet, Islande vs France : 37-31 / 23 juillet, France vs Croatie : 27-26 / 24 juillet, France vs Slovaquie : 30-29

Demi-finales : 26 juillet, Allemagne vs France : 30-25

Places 3-4 : samedi 27 juillet, Danemark vs France : 28-21

Les Franciliens du groupe : Dany EDWARD (Bois-Colombes Sp.), Wallem PELEKA (Paris SG), Idriss FIRMESSE (Massy EHB)

ÉQUIPE DE FRANCE U17 FÉMININE

Médaille d'or au championnat méditerranéen, médaille d'or au Festival olympique de la Jeunesse européenne, médaille de bronze à l'Euro... Cette équipe de France U17 a optimisé sa saison avec des résultats remarquables : remporter une médaille dans chacune des compétitions disputées démontre assurément la qualité et l'ambition de tout un groupe. « *Cette trilogie nous fait plaisir, confirme Laurent Puigségur. Ces résultats sont très intéressants. Ils ont été obtenus car l'équipe a fait preuve de stabilité. Les filles ont beaucoup progressé cette saison.* »

FOJE

Tour préliminaire : 22 juillet : France vs Pays-Bas, 27-31 / 23 juillet, Espagne vs France : 13-23 / 24 juillet, France vs Roumanie : 28-24

Demi-finales : 26 juillet, Hongrie vs France : 24-26

Finale : 27 juillet, Pays-Bas vs France : 21-23

EURO

Tour préliminaire : 1er août, France vs Monténégro : 30-15 / 2 août, Slovaquie vs France : 13-17 / 4 août, France vs Russie : 32-25

Tour principal : 6 août, Allemagne vs France, 21-25 / 7 août, France vs Danemark : 17-15

Demi-finales : 9 août, France vs Suède : 19-20

Places 3-4 : 11 août, Danemark vs France : 21-28

La Francilienne du groupe : Kiara TSHIMANGA (Issy-Paris Hand)

ÉQUIPE DE FRANCE U19 MASCULINE

Septièmes l'an passé de l'Euro, les Minots ont progressé d'un petit rang au niveau mondial. « *Même si le dernier match est décevant, l'équipe s'est construite malgré un gros renouvellement et des profils hétérogènes, apprécie Éric Quintin qui considère que si le classement ne veut pas tout dire, il est honorable. Cette 6e place est un résultat raisonnable mais il faudra faire mieux pour envisager un dernier carré à l'avenir.* »

Tour préliminaire : 6 août, France vs Canada : 44-16 / 7 août, Égypte vs France : 24-28 / 9 août, France vs Hongrie : 25-26 / 10 août, France vs

Taiwan : 32-23 / 12 août, Suède vs France : 32-32

Huitièmes de finale : 14 août, Norvège vs France : 28-33

Quarts de finale - 15 août, France vs Portugal : 26-31

Places 5 à 8 - 17 août, Islande vs France : 24-30

Places 5-6 : 18 août, France vs Hongrie : 20-31

Les Franciliens du groupe : Loïck SPADY (Paris SG), Baptiste DAMATRIN (HBC Nantes, formation francilienne), Sadou NTANZI (Paris SG), Aymeric ZAEPFEL (US Ivry), Jordan YAMDJEU SANGOUNGOU (US Ivry)

ARBITRAGE

Nous ne serions être complet sur ce compte-rendu des compétitions internationales de l'été sans souligner la performance de notre binôme Rafik Heddid – Morgan Picot, désigné sur le Festival olympique de la Jeunesse européenne. Leur sérieux et leur discernement ont été à ce point reconnus qu'ils ont eu l'honneur, fait rarissime, de diriger une demi-finale et le lendemain, la finale de cette compétition internationale !

À lire à ce sujet l'article de Handzone qui leur est consacré :

https://www.handzone.net/asp.net/main.news/news.aspx?id=64986&fbclid=IwAR1ZOCebbpfnWFEcYrFrNzQAUOU-AQUz2WV8O6J4j5S-tj8G3_Gi-AZrxbyQ



SERVICE CIVIQUE

La fédération française de handball bénéficie d'un agrément national qui permet aux clubs, aux comités et aux ligues de mobiliser le dispositif du service civique. Ce dispositif peut vous permettre de mettre en œuvre de nouveaux projets au sein de vos clubs et de proposer de nouveaux services à vos licenciés ou habitants de votre commune.

Le dispositif du Service Civique en bref :

- > il concerne les jeunes âgés de 16 à 25 ans,
- > les missions s'effectuent sur une période de huit mois,
- > ces missions sont obligatoirement à vocation sociale et citoyenne,
- > il est accessible à tous les jeunes,
- > le temps de travail hebdomadaire est de 24 heures minimum,
- > deux jeunes volontaires par structure mobilisant le dispositif,
- > les jeunes en service civique perçoivent une indemnité de 472,97 € nets par mois payés par l'État + 107,58 € nets d'aide complémentaire payés par la structure d'accueil,
- > il est indispensable d'avoir un tuteur au sein de la structure d'accueil (bénévole ou salarié). La structure reçoit 100 euros par mois pour le tutorat de chaque volontaire,
- > les jeunes en service civique doivent suivre une formation citoyenne et valider le PSC1 dans les 8 mois (100 euros verser à la structure en plus pour payer ces formations).

En aucun cas les jeunes ne doivent être « recrutés » pour entraîner, réaliser le secrétariat du club ou rechercher des sponsors.

Nous sommes véritablement dans des missions civiques et citoyennes, d'intérêt général. Ils doivent avoir des missions innovantes ne pouvant être assimilées à un métier. Les DDSC peuvent contrôler les missions effectuées.

Sur quelles thématiques pouvez-vous missionner les jeunes ?

- > 1. Éducation à la citoyenneté
- > 2. Accompagnement à la scolarité
- > 3. Parentalité
- > 4. Handicap
- > 5. Santé, bien être
- > 6. Environnement
- > 7. Solidarité par le handball
- > 8. Féminisation
- > 9. Plus de 35 ans
- > 10. Adolescents
- > 11. Milieu scolaire
- > 12. Zones d'ombres

À noter : la ligue IDF de handball dans le cadre du service aux clubs met à disposition des ressources humaines pour l'aide à la conception des missions.

Nous disposons de quelques exemples de missions sur ces thématiques.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à prendre contact avec Beatrice COSNARD – 06 12 43 93 56 ou b.cosnard@handball-idf.com.

La ligue IDF gère la partie administrative : création et gestion des contrats, relation avec les services de paiement. Il est donc préférable de passer par l'agrément plutôt que par un agrément local. **Vous avez la possibilité de mobiliser le dispositif via l'agrément fédéral jusqu'au 31/12/2019.**

Et comme l'AS Poissy, Le Mée Sports, l'ES Montgeron, Massy EHB, l'USM Malakoff, Villiers EC, Cergy HB, Noisy-le-Grand HB, le HBC Lisses, le HBC Val-de-Seine, le CA L'Haÿ-les-Roses, le CDHB de l'Essonne, le FB2M, l'US Créteil, l'ASEC Avon, le Tremblay-en-France HB, le Bagnolet HBC, le HBC du Loing, le HBC Romainville, le CSM Puteaux & le TU Verrières-le-Buisson Handball... Faites le saut !



Plus d'infos sur notre site internet : <https://www.handball-idf.com/la-ligue/aide-aux-projets-et-a-l-emploi/service-civique>

LISTE DES GYMNASES DU TERRITOIRE INTERDISANT L'USAGE DE LA COLLE



Paris (75)

- Paris 17^e => gymnase Saussure, gymnase Alexandre-Lippmann, gymnase Léon-Biancotto, gymnase Courcelles, gymnase Fragonard
- Paris 18^e => gymnase Poissonniers

Seine-et-Marne (77)

- Avon => tous les gymnases de la ville
- Bagnaux-sur-Loing => gymnase municipal
- Brie-Comte-Robert => gymnase Georges-Brassens
- Cesson => gymnases Sonia-Delaunay & Colette-Besson
- Combs-la-Ville => gymnase Salvador-Allendé, gymnase Paloisel, gymnase Cartier
- Coulommiers => tous les gymnase de la ville
- Courtry => tous les gymnase de la ville
- Dammarie-les-Lys => tous les gymnase de la ville
- Le Chatelet-en-Brie => gymnase Foucher
- Le Mée => gymnase Rousselle & gymnase Caulaincourt
- Lieusaint => gymnase Richard-Dacoury
- Marolles => gymnase Gravelins
- Melun => tous les gymnase de la ville
- Montévrain => gymnase de Montévrain
- Moissy-Cramayel => gymnase Jatteau
- Nemours => tous les gymnases de la ville
- Provins => gymnase Raymond-Vitte
- Roissy-en-Brie => tous les gymnases de la ville
- Savigny-le-Temple => complexe Jean-Bouin
- Vert Saint-Denis => gymnase Jean-Vilar

Yvelines (78)

- Bonnières => Complexe sportif de la Vallée
- Carrières-sur-Seine => gymnase des Pierres-Vives
- Le Perray-en-Yvelines => gymnase municipal
- Les Clayes-sous-Bois => tous les gymnases de la ville (tolérance pour les compétitions des catégories moins de 17 ans et plus de 16 ans, sauf dans le gymnase Guimier)
- Limay => tous les gymnases de la ville
- Maisons-Laffitte => tous les gymnases de la ville
- Rambouillet => gymnase de la Louvière
- Saint-Germain-en-Laye => tous les gymnases de la ville
- Trappes => gymnase Youri-Gagarine (sauf en compétition) & gymnase Broustal
- Vélizy-Villacoublay => tous les gymnases de la ville
- Vernouillet => gymnase Dieuleuveut
- Versailles => gymnase Montbaouron 1
- Voisins-le-Bretonneux => gymnase des Pyramides

Essonne (91)

- Boussy-Saint-Antoine => COSEC
- Crosnes => gymnase La Palestre
- Épinay-sous-Sénart => complexe sportif
- Marcoussis => tous les gymnases de la ville
- Menecy => gymnase René-Guitton
- Quincy-sous-Sénart => salle Georges-Pompidou
- Ris-Orangis => Tous les gymnases de la ville
- Vert-le-Petit => gymnase Roger-Bambuck
- Villebon-sur-Yvette => tous les gymnases de la ville
- Viry-Chatillon => tous les gymnases de la ville

Hauts-de-Seine (92)

- Bagneux => gymnase Henri-Wallon (sauf plus de 16 ans) & gymnase Janine-Jambu
- Rueil-Malmaison => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)

Seine-Saint-Denis (93)

- Bobigny => tous les gymnases de la ville
- Bondy => gymnase Gérard-Aiache & Palais des sports
- Le Raincy => centre municipal sportif
- Romainville => gymnase Jean-Guimier

Val-de-Marne (94)

- Arcueil => tous les gymnases de la ville
- Bry-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Champigny-sur-Marne => gymnase Auguste-Delaune
- Chevilly-Larue => tous les gymnases de la ville
- Créteil => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)
- La Queue-en-Brie => gymnase Pierre-de-Coubertin (sauf en compétition)

- Le Perreux-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Valenton => gymnase Gérard-Roussel

Val-d'Oise (95)

- Auvers-sur-Oise => gymnase Daubigny
- Bessancourt => gymnase des Marboulous et gymnase Maubuisson
- Écouen => gymnase Jean-Bullant
- Ézanville => complexe de la Prairie
- Frépillon => gymnase municipal
- Magny-en-Vexin => gymnase Jean-Zay
- Méry-sur-Oise => gymnase municipal
- Mériel => gymnase André-Leducq (sauf les week-ends)
- Montmagny => tous les gymnases de la ville
- Taverny => COSOM André-Messager



- **USAGE DE LA RÉSINE** (article 88.3 des règlements généraux de la FFHand-ball) écriture 2019-2020

88.3 Usage des colles et résines

88.3.2 Interdiction des colles et résines non lavables à l'eau

Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage des colles et résines non lavables à l'eau :

- le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,
- le responsable de salle du club recevant doit mettre gratuitement à la disposition de chaque équipe un flacon de colle ou résine dite « lavable à l'eau ». Ces flacons, contenant le même produit, seront déposés à la table de marque.

Si le club recevant ne fournit pas de colle ou résine dite « lavable à l'eau », il lui est infligé une sanction financière dont le montant correspond à celui de la sanction financière pour forfait isolé à son niveau de jeu.

Si l'une des deux équipes refuse de jouer avec de la colle ou la résine lavable à l'eau, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour), alors les juges-arbitres devront mentionner, sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations - colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe.

Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive. Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixés par le règlement d'examen des réclamations et litiges.

88.3.3 Interdiction de toutes colles et résines

Si l'une des deux équipes utilise néanmoins une colle ou une résine quelconque, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour) alors les juges-arbitres devront mentionner,

sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations - colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe. Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive. Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixés par le règlement d'examen des réclamations et litiges.

RAPPORT JUGE-ARBITRE

En cas de non-respect de l'interdiction d'utilisation d'une colle non lavable à l'eau
 (art. 88.3.2 des règlements généraux)

En cas de non-respect de l'interdiction de l'utilisation de toutes colles et résines
 (art. 88.3.3 des règlements généraux)

à transmettre à la COC Île-de-France (5800000.coc@ffhandball.net) au plus tard dans les 48h suivant le match

intitulé compétition	(niveau + poule)
rencontre	(ÉQUIPE A vs ÉQUIPE B)
date de la rencontre	

INFORMATIONS À RENSEIGNER

1	L'interdiction de colle et résine était-elle mentionnée sur la conclusion de match ? <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non Si oui, a-t-elle été rappelée avant le match ? <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non Si oui, visait-elle toutes colles et résines ou uniquement celles non lavable à l'eau ?
2	Par qui la présence de colle et résine a-t-elle été constatée pendant le match ?
3	La colle constatée était-elle sèche ou fraîche ?
4	Les ballons présentés avant le match comportaient-ils de la colle et résine ? <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non Si oui, quel(s) ballon(s) ? Celui du club recevant et/ou du club visiteur ?
5	Le ballon de quelle équipe a été choisi pour le match ?
6	Situation du match au moment du constat de colle et résine (période, temps de jeu, score, ...) :
7	Avez-vous constaté de la colle sur les mains et/ou chaussures des joueurs ? <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non Si oui, sur quel(s) joueur(s) (indiquez n° maillot et équipe) ? De quelle manière a été effectué le contrôle (précisez) ?
8	Avez-vous constaté la présence de pot ou spray de colle et résine ? <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non Si oui, à quel endroit et pour quelle(s) équipe(s) ?
9	Au moment du constat de l'utilisation de colle, quelles ont été les versions des faits de : - l'officiel responsable de l'équipe A ? - l'officiel responsable de l'équipe B ?
10	Si d'autres informations complémentaires, merci de les noter ci-dessous :

Nom / Prénom (juge-arbitre 1) : Signature :	Nom / Prénom (juge-arbitre 2) : Signature :
--	--



Notice simplifiée d'information relative au CLASSEMENT DES SALLES à usage des clubs et des autorités locales

Introduction

La pratique du handball nécessite que les installations soient conformes aux réglementations. Ainsi, la fédération française de handball dispose d'une commission nationale des statuts et des règlements qui gère l'ensemble des salles en s'appuyant sur les acteurs des territoires dont la mission est d'accompagner les clubs et les propriétaires des salles dans la démarche de classement des équipements.

Quelles références ?

Les règlements généraux de la FFHandball sont disponibles par le lien

https://res.cloudinary.com/ffhb-production/image/upload/v1566929923/ffhb-prod/assets/03_generaux_2019-20.pdf

Concernant les équipements rendez-vous directement à :

- **l'article 85** qui stipule en résumé que « les compétitions officielles se déroulent obligatoirement dans les salles ayant obtenu un classement fédéral » ;
- **l'article 145** qui décrit les niveaux de classement (généralités) ;
- **l'article 146** pour la procédure de classement ;
- **l'article 148** pour quelques dispositions particulières.

Concrètement

Un guide fédéral qui explique toute la démarche de classement, enrichie de nombreux exemples, est accessible par le lien ci-après <http://guide.gesthand.info/mediawiki/index.php/Formulaires:Salles>.

En résumé, sauf de rares exceptions, la démarche de classement est à l'initiative du club qui peut être accompagné par un référent du comité départemental dont il dépend.

Le dossier est documenté directement dans Gest'Hand (administration / salles). Il comprend principalement deux catégories d'informations : des documents à fournir et un descriptif de la salle.

Pour le premier point, sont à fournir les documents suivants (liste issue de Gest'Hand) :

- les plans de l'installation comprenant :
 - un plan d'ensemble (représentant l'aire de jeu avec son tracé, les dégagements, les tribunes et leur accès, et tous les locaux annexes) ;
 - une coupe du bâtiment (suivant les axes longitudinal et transversal du terrain) ;
 - un plan de détail des vestiaires et douches ;
- une fiche technique du revêtement de sol ;
- une copie de l'arrêté du Maire autorisant l'ouverture (et pas le PV de la Commission de Sécurité) ;
- un rapport d'essai de la couche support du revêtement de sol selon la norme NF P90-202 ;
- un rapport d'essai en laboratoire selon la norme EN 14-904 du revêtement de sol devant être installé ;
- un rapport d'essai sur site du revêtement de sol par un laboratoire accrédité selon la norme EN 14-904 ;
- le constat d'éclairement.

Ces documents sont à fournir sous forme numérisée téléchargeable.

Le relevé d'éclairement est à transcrire sur un support disponible sur le site « Gest'Hand », une copie est jointe en annexe 2. Si le club ou le propriétaire de la salle ne sont pas en mesure de fournir ce relevé, ils peuvent le demander à une société spécialisée, à défaut le comité départemental ou la ligue régionale peuvent s'en charger.

Pour le second point, il s'agit de décrire les caractéristiques de la salle et de ses équipements, en indiquant les dimensions relevées sur le terrain et en répondant « oui » ou « non » aux différents items.

Une fois tous ces renseignements documentés, le club valide son dossier et en informe le responsable territorial qui procède à son examen et propose au club une date pour une visite sur place ; à l'issue de cette visite le dossier est transmis informatiquement à la FFHandball (avec réserves éventuelles) qui seule a la compétence d'attribuer un niveau de classement officiel. Elle en informe en retour le club demandeur et la ligue régionale.

Bon à savoir, en bref

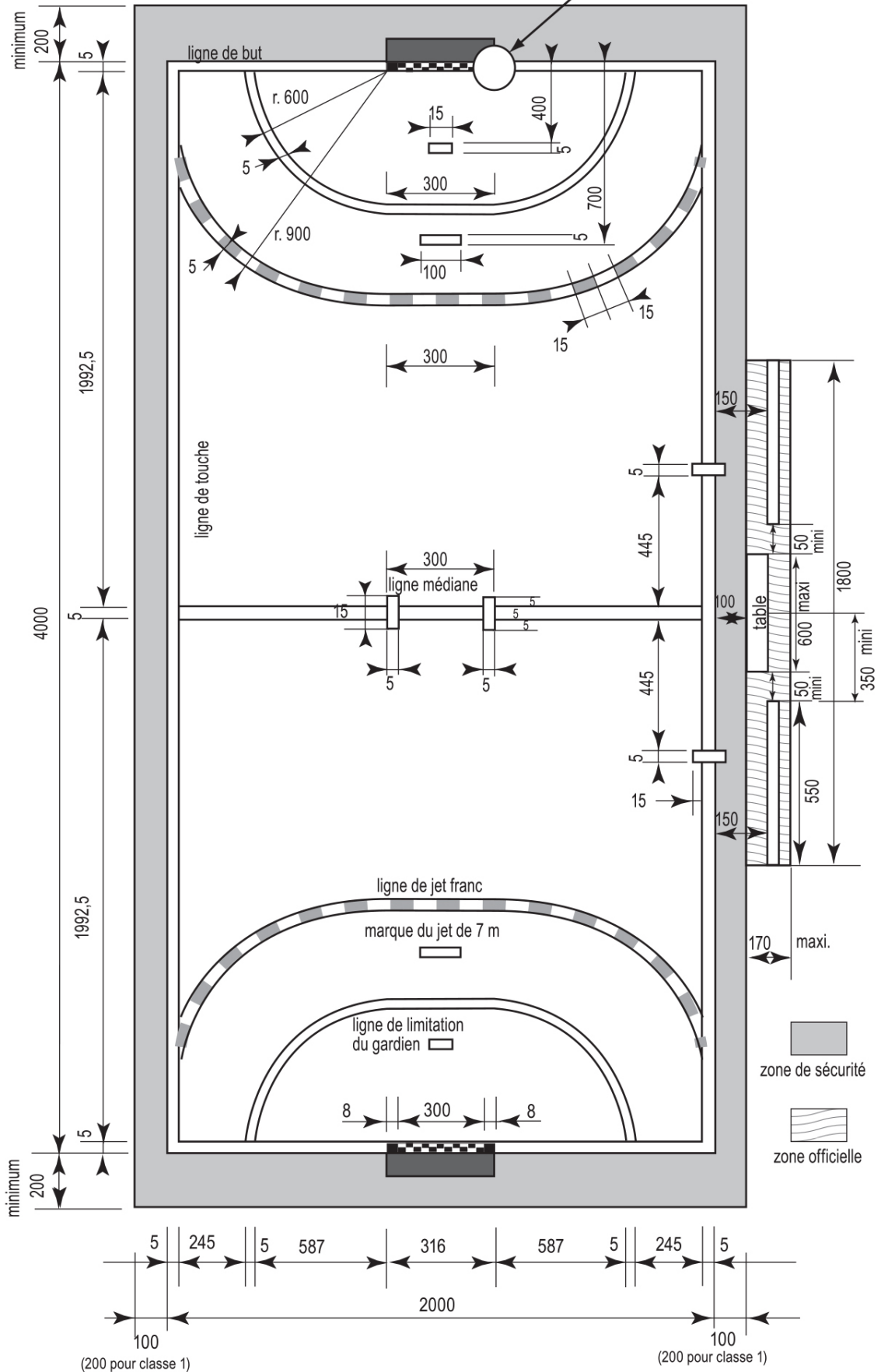
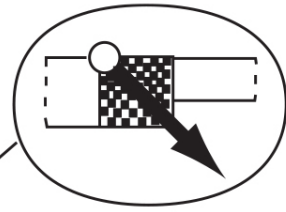
- Le classement des salles 1 ou 2 est valable pour une durée de cinq ans, les classements 3, 4 et 5 sont délivrés sans limite de validité (sauf en cas de travaux importants modifiant les caractéristiques initiales)
- L'éclairage dans nos salles par des tubes fluorescents se dégrade rapidement et les interventions sont coûteuses et donc souvent repoussées. Les technologies nouvelles (LED par exemple) offrent, malgré des investissements légèrement supérieurs, des possibilités intéressantes sur les plans maintenance (durée de vie fortement augmentée), réduction de l'impact énergétique donc diminution de la consommation et des factures.
- Le tracé de la zone des 6m ne doit pas être recouvert par celui d'un autre sport, notamment le basket (accord en fédérations).
- L'infirmerie – souvent présente – est recommandée, mais le local anti-dopage est obligatoire, à tous les niveaux ! Si l'exigence est incontournable dans les salles 1 et 2, il convient d'examiner les lieux pour trouver une solution somme toute acceptable.
- Le tableau d'affichage ne doit pas se trouver sur le mur au-dessus de la table de marque.

Conclusion

Le seul but de cette notice est d'expliquer sommairement le classement de nos salles de handball trop souvent ignoré. Elle doit inciter les responsables de club à s'engager dans la démarche aux côtés des élus locaux généralement propriétaires des équipements.

Ces indications ne constituent qu'une information, nous vous invitons à vous référer aux textes officiels cités plus haut.

Annexe 1 : les dimensions de la salle



LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

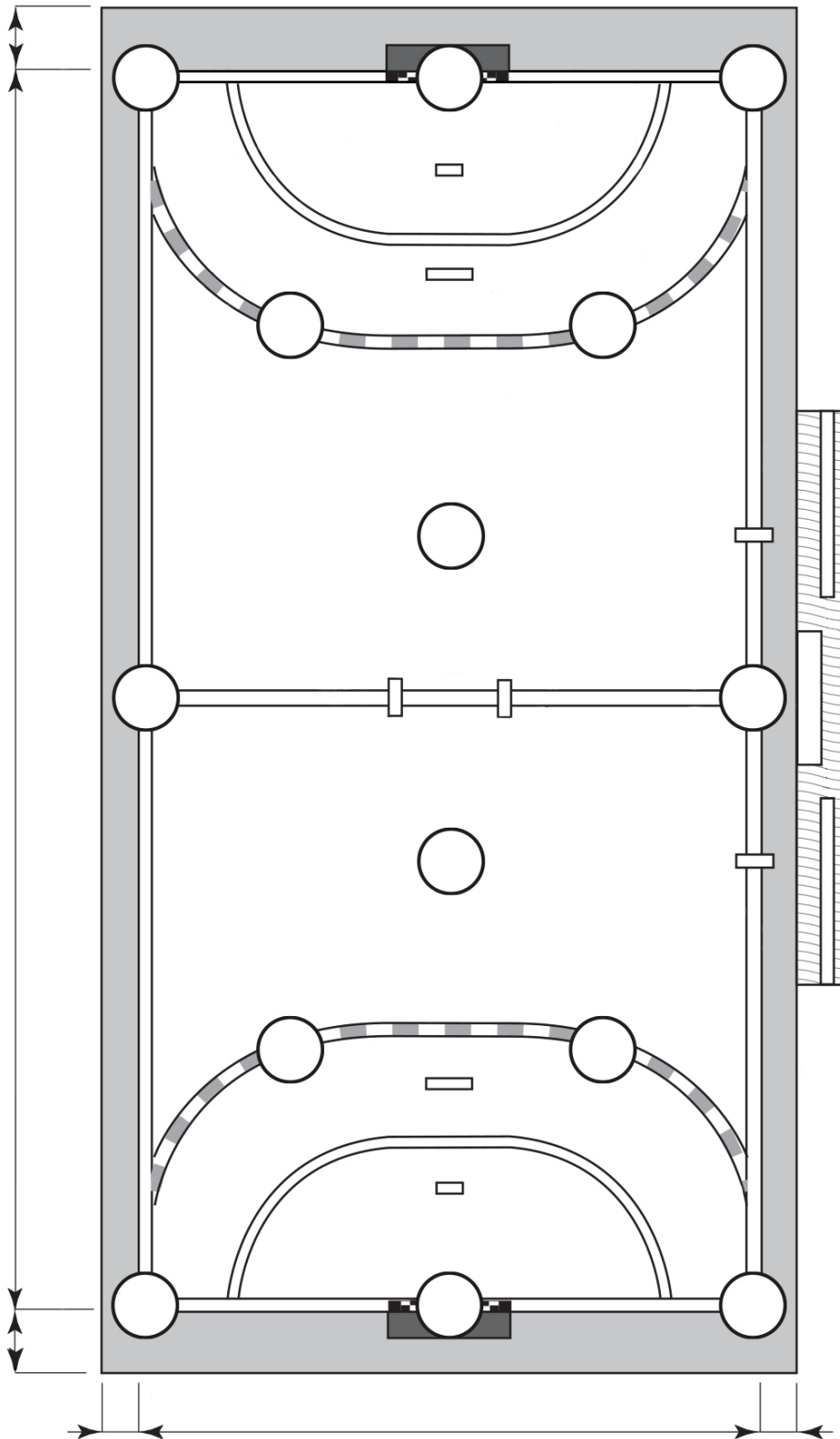
1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
 T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

Annexe 2 : Le relevé d'éclairage

**RELEVÉ D'ÉCLAIREMENT AUX POINTS INDICUÉS CI-DESSOUS
ET DIMENSIONS DES ZONES DE SÉCURITÉ**

OBLIGATOIRE : • Prière de reporter toutes les cotes de ce tracé
• Indiquer par une croix l'emplacement du tableau d'affichage



Dimensions de la salle
x



Total des 14 points :

Moyenne (total/14) :

Plus faible valeur relevée :

Calcul du coefficient d'uniformité

$\frac{\text{plus faible valeur relevée}}{\text{moyenne}} = \text{_____}$

K =

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

PROGRAMME
(Sous réserve de modifications TV)

Dimanche 05 Janvier 2020

**14h30 : Match sans la France
et
17h00 : Match avec la France**



**BON DE COMMANDE
FAMILLE DU HANDBALL**



HANDBALL : GOLDEN LEAGUE MASCULINE 2020
AccorHotels Arena - PARIS
Dimanche 05 Janvier 2020

FRANCE / DANEMARK / NORVÈGE / SERBIE

Raison Sociale _____

Nom _____ **Prénom** _____

Adresse de Livraison _____

Adresse de Facturation
si différente de l'adresse de Livraison _____

Code Postal _____ **Ville** _____

Tel. _____

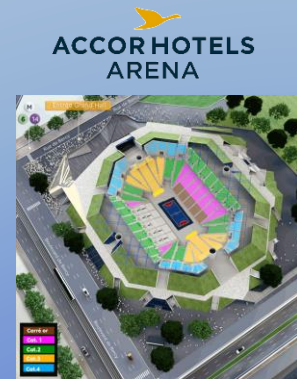
E-mail _____ @ _____

COORDONNÉES

OFFRE DISPONIBLE A PARTIR DE 10 PLACES PAR COMMANDE

GRILLE TARIFAIRE

	Tarif pour les 2 Matches			TOTAL TTC	
	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT	QT.	QT.	EN €
CAT OR	70,00€	65,00 €	_____	_____	_____€
CAT 1	50,00€	40,00€	_____	_____	_____€
CAT.2	40,00€	30,00€	_____	_____	_____€
CAT.3	25,00€	20,00€	_____	_____	_____€
CAT.4	15,00€	10,00 €	_____	_____	_____€
E-ticket				<input type="checkbox"/> Gratuit	
Envoi par courrier DHL				<input type="checkbox"/> 30€	
TOTAL TTC BILLETTERIE				_____€	



Nous vous rappelons que les billets achetés sont strictement personnels, et comporteront le nom de la structure renseignée dans le champ « Coordonnées » ci-dessus.

Aucun billet ne sera envoyé avant la réception du paiement.

PAIEMENT

Veuillez cocher le mode de paiement souhaité :

- (1) Par virement bancaire. Nos coordonnées bancaires vous seront transmises après confirmation et réception d'une facture.
- (2) Par chèque. Nos coordonnées bancaires vous seront transmises après confirmation et réception d'une facture.

CONDITIONS

Merci de renvoyer ce bon de commande **scanné et dûment complété par email** à l'adresse suivante : billetterie@ffhandball.net, ou par fax au 09 70 55 13 01. Nous vous enverrons une confirmation de commande par email dès que celle-ci aura été traitée, et sous réserve des places disponibles.

Une fois votre commande validée, (1) si vous réglez par virement merci de nous transmettre la preuve de virement par email à billetterie@ffhandball.net. (2) S'il s'agit d'un paiement par CB nous vous recontacterons dans les plus brefs délais. (3) Enfin, s'il s'agit d'un paiement par chèque merci de nous faire parvenir le bon de commande et le chèque par courrier postal.

Fait le _____ à _____ Signature et Cachet :



Le présent bon de commande signé constitue un engagement ferme et irrévocable soumis dans sa totalité aux conditions générales de vente que vous trouverez au lien suivant : <https://www.billetterie-ffhandball.fr/cgv> et dont le client reconnaît avoir pris connaissance.

CO*